

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré
accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste
adapté à vos ressources



Le prix du repas facturé varie entre **0,50 €** et **4,58 €**.
(Tarifs dictés par la Région Île-de-France)



La Région finance la différence entre le coût réel du repas et le tarif payé par la famille (de **54 %** à **98 %**).
Ce coût réel comprend le matériel, le personnel, l'énergie (gaz, électricité), etc.

Le tarif est modulé pour garantir un repas identique pour chaque élève quelque soit le quotient familial du foyer.

⇒ **Comment obtenir cette aide ?**

Les familles doivent transmettre au service demi-pension les documents demandés selon que la famille soit allocataire de la CAF ou non.

Vous devrez **transmettre ces documents** soit :

- par courriel à l'adresse dpberlioz-v94@mail.fr. N'oubliez pas de mettre, en sujet, le nom et prénom de l'élève concerné. Un accusé réception vous sera envoyé après réception et après traitement ;
- en le remettant directement au bureau de la demi-pension, 1^{er} étage, à côté du CDI lycée.

Important : si vous êtes boursier, la bourse est versée directement à la famille sans que cela n'interfère (comme cela est le cas au collège) avec la demi-pension.

Voici un tableau récapitulatif des tarifs selon le quotient familial :

Le tarif facturé
aux familles est
fonction de son
quotient familial

	Quotient familial	Tarif au ticket	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183 €	0,50 €	10,00 €	de 95% à 98%
B	≤ 353 €	1,80 €		de 81% à 86%
C	≤ 518 €	2,02 €		De 81% à 84%
D	≤ 689 €	2,23 €		de 79% à 82%
E	≤ 874 €	2,45 €		de 77% à 80%
F	≤ 1078 €	2,66 €		de 75% à 78%
G	≤ 1333 €	2,86 €		de 73% à 76%
H	≤ 1689 €	3,43 €		de 67% à 70%
I	≤ 2388 €	4,01 €		de 62% à 65%
J	> 2388 €	4,58 €		de 56% à 59%

Cliquez sur l'une des deux phrases suivantes selon votre cas :



Votre famille est allocataire de la CAF



Votre famille n'est pas allocataire de la CAF ou l'étudiant n'est pas rattaché au foyer fiscal des parents

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
ÉquiTables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du
14 mai au 19 juillet et du 25 août au
11 octobre 2025.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Si vous ne remettez
aucun justificatif, le tarif
de 4,58 € sera appliqué

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables



Votre famille est allocataire de la CAF

2 possibilités :

1. Il vous faut l'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois (à partir d'août pour l'année scolaire en cours) sur laquelle figurent :
 - les membres de la famille dont l'élève ;
 - le quotient familial (qui se présente sous la forme "Juillet 2025 : xxx €").Pour se faire, aller sur caf.fr ou sur l'application CAF, aller sur « Mes attestations » puis « Attestation de paiement », ou sur une borne CAF.
2. Utilisez la [calculatrice sur le site de la Région Île-de-France](#).

Vous devrez ensuite [transmettre ce document](#).



Votre famille n'est pas allocataire de la CAF

Vous pouvez éditer une attestation sur le site de la Région Île-de-France :

1. accédez à la [calculatrice de quotient familial de la Région Île-de-France](#) ;
2. renseignez toutes les informations nécessaires ;
3. enregistrez l'attestation ou imprimez-la ;
4. [transmettez l'attestation](#) avec tous les documents nécessaires (liste en bas et à droite de l'attestation).